

**AMBASSADE DU NIGER AUPRES DE LA CONFEDERATION SUISSE ET DE L’AUTRICHE**

**MISSION PERMANENTE AUPRES DE L’OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE, A VIENNE ET L’OMC**

**REPUBLIQUE DU NIGER**

**Déclaration de la Délégation du Niger à la 44ème session du Groupe de travail de l’Examen Périodique Universel : Examen du rapport national du Cameroun**

**Genève, le 14 novembre 2023**

Monsieur le Président,

Le Niger souhaite la cordiale bienvenue à la délégation camerounaise et la félicite pour la présentation de son rapport national, et pour les progrès remarquables réalisés depuis son dernier passage à l’EPU.

Ma délégation note notamment, avec appréciation, la ratification de plusieurs instruments internationaux dont :

* La Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées ;
* Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples, relatif aux droits des personnes handicapées ; et
* Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant, concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Dans un esprit constructif et d’encouragement, le Niger recommande au Cameroun d’envisager les possibilités d’internaliser :

1. La Convention de1954 relative au statut des apatrides ; et
2. La Convention de 1961 sur la réduction des cas d’apatridie.

Enfin, le Niger souhaite plein succès au Cameroun dans la mise en œuvre des recommandations issues de cet examen.

Je vous remercie.